

	<b>François FILLON</b> <b>2<sup>ème</sup> version</b>	<b>Benoit HAMON</b>	<b>Marine LE PEN v</b>	<b>Emmanuel MACRON</b>	<b>Jean Luc MELENCHON</b> <b>Programme 22 03 2017</b>
<b>Conditions de travail de l'enseignant</b>	Assurer aux professeurs le soutien de leur hiérarchie (mission d'enseignement et encadrement des élèves) Revaloriser des traitements en développant une part « mérite ». Accélérer la promotion des professeurs qui acceptent la bi-valence, la DNL ou un établissement difficile. Augmenter le temps de présence des enseignants du 2nd degré pour rendre effectif l'AP sans changer le nombre d'heures de cours devant élèves.	Revaloriser les conditions de travail des enseignants : salaires, première affectation, gestion des carrières,  Mettre en place un management plus horizontal  Renforcer le rôle de la médecine du travail pour agir contre la souffrance au travail.	Réformer dans un souci de sérieux budgétaire  Revalorisation symbolique avec augmentation des salaires.  Recentrer la mission d'un enseignant sur l'instruction des élèves  Contrôler scrupuleusement les décharges horaires pour que les « formateurs professionnels » ne perdent pas contact avec les élèves réels.	Verser une prime annuelle de 3000 euros nets en zone prioritaire  Affecter des enseignants avec au moins 3 ans d'ancienneté en zones prioritaires	Revaloriser le salaire des enseignants, en particulier ceux du primaire
<b>Recrutement Moyens humains</b>	Maîtriser les effectifs Mettre au premier rang des objectifs des services académiques la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines	Recruter plus de 40 000 enseignants avec une priorité au primaire : 20 000 postes (groupe limité à 24 élèves voire à 20 élèves en cycle 2 en REP) 15 000 postes (formation continue) 2 000 postes (remplacements), 3 000 postes (pour rendre la scolarité obligatoire dès 3 an et 2ans en REP)	Remplacer en intégralité des départs à la retraite des enseignants sans création de postes supplémentaires.  Réduire d'effectifs concentrés sur l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale.	Prélever 6 000 postes sur les 54 000 créés sous Hollande (mesure des 12 000 classes en zone prioritaire)  Embaucher de 4 à 5000 enseignants supplémentaires sur le quinquennat	Recruter au moins 60 000 enseignants supplémentaires sur le quinquennat. Mettre en place un dispositif de pré-recrutement pour favoriser l'accès au métier d'enseignant pour les jeunes issus de milieux populaires.
<b>Formation initiale et continue</b>	/	Améliorer la formation initiale et de la formation continue  Redynamiser la formation continue (personnalisation des apprentissages, différenciation pédagogique, usage pédagogique du numérique)  3, 5 ou 10 jours de formation par an pour favoriser une vraie mobilité professionnelle dans l'éducation	Suppression des temples de la "déformation pédagogique" (ESPE)  Faciliter la progression des pratiques pédagogiques du jeune enseignant par les conseils avisés et bienveillants d'un enseignant expérimenté	Adapter la formation des enseignants au nouveau cadre lié à l'autonomie des équipes éducatives	

<b>Devenir des réformes</b>	Réforme rythmes scolaires : Laisser aux collectivités territoriales l'organisation du temps scolaire au primaire Abroger la réforme du collège et privilégier 2 axes : 1. approfondissement des fondamentaux 2. éducation physique et sportive et ouverture au monde Supprimer le Conseil supérieur des programmes	Augmenter de 25% le budget d'aide pour les activités périscolaires dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du développement des activités périscolaires. Tous les territoires doivent pouvoir tirer les mêmes bénéfices pour les élèves de ce temps pédagogique essentiel.	En finir avec le "collège unique". En finir avec la "pédagogie du socle", alibi d'un moins- disant en termes de savoirs transmis Revenir sur la réforme des rythmes Supprimer « l'enseignement des langues et cultures d'origine » (ELCO).	Rendre possible le rétablissement de parcours bi-langues au collège, de parcours européens et d'un véritable enseignement du grec et du latin.  Organiser dans les communes le temps scolaire, ce qui leur donnera la latitude de revenir sur la réforme des rythmes.	Abroger la réforme du collège du gouvernement Valls
<b>Autorité</b>	Instituer une tenue vestimentaire (école et collège). Instaurer une évaluation du comportement de l'élève au collège (assiduité, respect des règles et des autres, politesse, attention aux élèves malades ou handicapés, prise de responsabilité.)		Rétablir l'autorité et le respect du maître  Instaurer le port de l'uniforme à l'école	interdire l'usage des téléphones portables dans les écoles et collèges	
<b>Organisation pédagogique</b>	Préparer l'apprentissage de la lecture, en maternelle et utiliser des méthodes efficaces pour la lecture (scolarité obligatoire à cinq ans) Concentrer l'enseignement élémentaire sur le socle de connaissances (lecture, calcul, écriture, grandes dates et grands personnages de l'histoire de la Nation, géographie de la France). Revaloriser le bac en réduisant à 4 le nombre d'épreuves et en renforçant les exigences. Passer le bac début juillet pour rendre aux élèves un mois de temps d'enseignement auquel ils ont droit.	Créer un service public du soutien scolaire pour donner à tous les élèves les mêmes chances de réussir à l'école  Inclure dans le temps scolaire des élèves le travail personnel et les devoirs qui, aujourd'hui, sont à faire à la maison.  Organiser à l'école et au collège l'accompagnement des élèves pour que l'aide aux devoirs soit directement liée au travail fait en classe. Cet accompagnement doit être pris en charge par des enseignants.	Instaurer le cours magistraux à tous les niveaux dans toutes les disciplines (proscrite les enseignements ludiques)  Rétablir la note partout  Faire de l'école un « asile inviolable où les querelles des hommes n'entrent pas » (Jean Zay), donc en y imposant non seulement la laïcité, mais également la neutralité et la sécurité.	Accompagner tous les élèves après la classe Rétablir au collège les études dirigées après la classe grâce à des bénévoles (étudiants et retraités). Moderniser du baccalauréat. 4 matières obligatoires à l'examen final et validation des autres par un contrôle continu. Publier les résultats des lycées professionnel (débouchés, salaires, etc.) sur les 3 dernières années Renforcer la relation avec les parents, en généralisant l'expérience de la « mallette des parents » : trois réunions annuelles	Garantir le cadre national des programmes et des diplômes Étendre la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, en adaptant les pédagogies et les parcours scolaires
<b>Savoirs à enseigner</b>	Réécrire les programmes d'histoire et de français du collège (académiciens) Créer des classes bi langues et de sections européennes Conforter allemand, latin et grec. Recentrer l'enseignement de technologie (numérique, programmation informatique, de l'algorithmique et des usages numériques.)		Recentrer l'école primaire sur l'enseignement exigeant des fondamentaux (français, histoire, calcul) et réserver la moitié du temps d'enseignement au français  Construire dans le secondaire des savoirs plus élaborés, plus complexes et plus spécialisés.	Donner la priorité à l'école primaire : lire, écrire et compter.  Enseigner le fait religieux.	

<b>Orientation - voie professionnelle</b>	<p>Faire de l'enseignement professionnel une vraie voie d'excellence confiée aux régions.</p> <p>Conserver le caractère national des diplômes mais autoriser les régions à faire des adaptations en fonction des besoins locaux.</p> <p>Engager une mobilisation nationale des parents, des entreprises, des professeurs, des conseillers d'orientation et des régions pour revaloriser et développer l'apprentissage dès l'âge de 15 ans.</p>	<p>Valoriser toutes les réussites par un service public d'orientation scolaire pour garantir l'accès aux voies d'excellence pour tous et toutes (filières générales, professionnelles ou techniques).</p> <p>Faire disparaître les discriminations à l'orientation, fondées sur des préjugés et parfois de l'autocensure,</p> <p>Etablir un nouveau mode d'affectation en classe de troisième pour lutter contre les inégalités.</p>	<p>Rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la méritocratie républicaine.</p> <p>Revoir de fond en comble le système d'orientation : palier de sélection, dès le premier cycle du secondaire, permettant l'apprentissage dès 14 ans. Cela suppose qu'en amont des chances égales soient données à tous.</p> <p>Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé</p> <p>Rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse</p>		<p>Appuyer l'enseignement professionnel public, arrêter les fermetures de classes et de lycées professionnels et augmenter le nombre d'établissements</p> <p>Rétablir le bac professionnel en quatre ans</p> <p>Développer les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, DUT, licences professionnelles...)</p>
<b>Autonomie</b>	<p>Réduire drastiquement le nombre des circulaires et instructions ministérielles et académiques.</p> <p>Maintenir la responsabilité de l'Etat pour la définition des principes, des programmes et du niveau exigé des professeurs, pour l'organisation des examens nationaux et le contrôle du respect des règles de la République.</p> <p>Laisser chaque établissement choisir son dispositif d'accompagnement des élèves (programmes d'aides, travaux interdisciplinaires).</p> <p>Donner des outils d'autoévaluation et évaluer régulièrement les établissements.</p> <p>Confier progressivement aux chefs d'établissement du second degré la possibilité de recruter les professeurs et personnels de l'établissement</p>			<p>Plus d'autonomie aux équipes éducatives.</p> <p>Equipes éducatives suivies et évaluées.</p> <p>Jusqu'où irait l'autonomie ?</p> <p>Peut-être jusqu'au recrutement des enseignants et des élèves et l'organisation des enseignements.</p>	

<b>Lutte contre les inégalités : zones prioritaires, Ecole inclusive</b>	<p>Assurer à tous les élèves en situation de handicap les conditions de travail et d'apprentissage adaptées dans le premier degré, puis tout au long de leur scolarité.</p> <p>Accroître l'offre éducative dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles en soutenant la création d'établissements publics ou privés innovants.</p>	<p>Garantir un droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans dans les REP. Cela suppose la création de 3000 postes.</p> <p>Développer de la mixité sociale à l'école pour favoriser la réussite des élèves les plus en difficulté et les plus défavorisés ainsi que pour le lien social.</p> <p>Rénover la carte scolaire pour mettre fin aux ghettos scolaires revoir la sectorisation et permettre aux élèves de formuler plusieurs choix d'affectation avant que l'administration ne décide de leur placement.</p> <p>Instaurer un indice social transparent (nombre de boursiers, salaire parentaux, nombre d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français) pour les écoles prioritaires qui évalue objectivement les établissements qui font face aux difficultés sociales les plus importantes afin d'y allouer plus de moyens.</p> <p>Augmenter et mieux former le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap pour favoriser leur réussite et leur bien-être en milieu scolaire ordinaire.</p>	<p>Rétablir l'ordre dans les établissements prioritaires grâce à des super profs volontaires</p> <p>Abaisser le nombre d'élèves par classe en REP.</p>	<p>Limiter à 12 élèves par enseignant la taille des 12 000 classes de CP et de CE1 en zone prioritaire.</p>	<p>Instaurer une nouvelle carte scolaire établissant la mixité sociale</p> <p>Mettre en œuvre un plan de lutte contre les inégalités à l'école maternelle et primaire, notamment avec un droit à la scolarisation dès 2 ans, la baisse du nombre d'élèves par classe en primaire, la présence de davantage d'instituteurs que de classes dans les écoles, le développement des Réseaux d'aide aux élèves en difficulté</p> <p>Assurer la gratuité réelle de l'éducation publique, y compris les cantines, le transport et les activités périscolaires, fournir gratuitement aux élèves les manuels scolaires, ainsi que des fournitures sans marque, pour assurer une réelle égalité des conditions entre élèves et lutter contre l'intrusion marchande à l'école</p>
<b>réseau privé</b>	<p>Protéger la liberté des parents de choisir d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.</p>	<p>Ouvrir un dialogue avec le secteur éducatif privé pour qu'il participe à l'effort de mixité, sans contrainte ni coercition.</p>	<p>Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors contrat ».</p> <p>Statu quo concernant la règle du « 80-20 » car plan de redressement d'ensemble pour faire en sorte que les parents ne soient plus obligés de fuir le public.</p>		<p>Réserver l'argent public au financement de l'école publique (abrogation de la loi Carle notamment)</p>